

Compte rendu sommaire
Séance du Conseil Municipal
du 20 septembre 2018

Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre RECOUR, maire.

Présents : Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Dominique ANTHOINE (pouvoir à Lorène LARUAZ), Éric TOFFOLI (pouvoir à Odile LARUAZ).



Approbation du compte rendu précédent

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :

- Décision n°8 – Attribution prestataire – Etude géotechnique pour le parking de La Ruaz

Mise en place de l'action sociale :

- Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité, jusqu'à présent non assurée. Ces dernières ayant un caractère obligatoire, il appartient à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.
La commune décide de confier la gestion des prestations dont bénéficient les agents au CNAS à compter du 15 octobre 2018.

Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire :

- Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie s'est porté candidat à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la fonction publique territoriale. La médiation est un service facultatif, les collectivités souhaitant en bénéficier doivent conclure avant le 31 décembre 2018 une convention avec le centre de gestion.
La commune décide d'adhérer à cette expérimentation.

Accord-cadre pour la fourniture de sel de déneigement – Constitution d'un groupement de commandes :

- Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des réflexions portant sur la mutualisation des services et des procédures, les communes de La Clusaz, du Grand Bornand, de Manigod et de Saint-Jean-de-Sixt ont souhaité s'associer afin de relancer un marché groupé pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement pour les saisons

hivernales à venir. Le recours à un groupement de commandes permettra aux communes adhérentes de bénéficier d'économie d'échelle et de gestion.

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique et il sera exécuté au fur à mesure des besoins par l'émission de bons de commande. Le marché sera conclu pour la saison hivernale 2018/2019 et il pourra être reconduit une seule fois.

L'ensemble de la procédure de passation sera conduit par la commune de La Clusaz, coordonnateur du groupement.

L'adhésion de la commune de Saint-Jean-de-Sixt à ce groupement de commandes est approuvée.

Modalités de consultation – Modification simplifiée n°5 du PLU :

- Monsieur le Maire rappelle que le PLU doit faire l'objet de modifications mineures pour permettre la mise en œuvre d'un projet d'aménagement du centre-village et que, par conséquent, il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition du projet. Il est décidé que le projet de modification simplifiée n°5 du PLU sera à disposition du public du 1^{er} octobre au 2 novembre 2018 aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Cession de terrain à titre gracieux au SDIS 74 – Parcelle A 3845b :

- Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Première Intervention a vocation à être détruit et, que devant la nécessité de maintenir des effectifs sur le secteur afin de garantir la qualité et l'efficacité du service, il convient d'en construire un nouveau. Pour ce faire, une division parcellaire a été effectuée sur une parcelle sise impasse de la Planchette. La cession de ce terrain en pleine propriété et à titre gracieux au profit du SDIS 74 est acceptée.

Election d'un délégué au SIMA :

- Suite à la démission de Madame Yvette FAVRE-LORRAINE, de son poste de déléguée au SIMA, il convient de la remplacer. Trois candidats se sont déclarés, par vote à bulletins secrets, Monsieur Didier LATHUILLE est élu avec 9 voix sur 13 votes exprimés (2 voix pour Monsieur Dominique MASSON et 2 voix pour Monsieur Eric TOFFOLI) et devient donc délégué de la commune auprès du SIMA.

Vidéo protection – Participation au groupement de commandes

- Le point est reporté. Une décision sera prise après une réunion programmée à Saint-Jorioz avec d'autres mairies et les services de l'Etat le 4 octobre prochain.

Questions diverses :

- **Réunion publique « aménagement du centre »**
Le 27 septembre 2018 à 20h00 se tiendra une réunion publique à la salle polyvalente concernant l'aménagement du centre.
Michel CONTAT remercie la municipalité pour la réunion qui a eu lieu spécialement à destination des commerçants (sur le même thème).
- **Voirie**
Chemin de La Ruaz : le goudronnage est à venir, une demande de consignation de la ligne de 63 000 volts est en cours.

Mairie : la reprise de la rampe PMR est en cours d'achèvement. Il sera prévu un parking pour les deux roues.

Les Faux : la commune reste en attente du dossier de prise en considération adressé au département. Le maître d'œuvre a été choisi.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Une rencontre a été faite avec le Président de l'Association des Anciens Combattants, puis avec la Directrice de l'école afin d'y associer les enfants.

- **Future salle communale**

Une réflexion sur l'aménagement intérieur de cette future salle va être engagée par la commission urbanisme. Merci à tous les conseillers municipaux d'apporter leurs idées le cas échéant.

A 22 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 25 octobre 2018

Le Maire,
Pierre RECOR.

